



ARRETE DRH 2026 - 1760

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME MICHELE LAKERMANCE –
1^{ère} ADJOINTE**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,
VU le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Michèle LAKERMANCE au rang de 1^{ère} adjointe** au maire.
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Madame Michèle LAKERMANCE est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires scolaires, périscolaires et qualité de vie à l'école.**

A ce titre, elle est chargée notamment :

- de fixer les orientations générales en matière de politique communale des affaires scolaires et de la réussite éducative ;
- de coordonner les relations avec l'ensemble des services de l'Education Nationale et de la communauté enseignante ;
- d'assurer l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des dispositifs relevant de la politique éducative et de l'enfance, existants ou à venir, notamment ceux inscrits dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) ou de tout autre dispositif assimilé, des dispositifs d'accueil périscolaire, et extrascolaire ;
- de développer le patrimoine bâti scolaire du 1er degré (maintenance, rénovation, construction) ainsi que la logistique scolaire du 1er degré (mobilier, fournitures, etc.) ;

ARTICLE 2 / - Madame Michèle LAKERMANCE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 15 AVR. 2026

Le Maire,

15 AVR. 2026

Notification faite le
Signature

Le Maire
David LORION

